



Procès-verbal
Le mercredi, 14 juin 2000 - n° 122

10 heures

Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 06.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Léonard, ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, dépose :

Le rapport annuel de la Société immobilière du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2000.

(Dépôt n° 1223-20000614)

Mme Harel, ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, dépose :

Le rapport annuel du ministère des Affaires municipales et de la Métropole, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

(Dépôt n° 1224-20000614)

Mme Maltais, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Le rapport annuel du ministère de la Culture et des Communications, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2000.

(Dépôt n° 1225-20000614)

Le rapport annuel de la Régie du cinéma, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2000.

(Dépôt n° 1226-20000614)

14 juin 2000

Le rapport annuel de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2000.

(Dépôt n° 1227-20000614)

M. le Président dépose :

Le rapport annuel de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1999.

(Dépôt n° 1228-20000614)

Un ouvrage intitulé « La procédure parlementaire du Québec », préparé sous la supervision du secrétaire général par l'équipe de la Direction de la recherche en procédure parlementaire de l'Assemblée nationale.

(Dépôt n° 1229-20000614)

Dépôts de pétitions

Mme Beauchamp (Sauvé) dépose deux extraits de pétition concernant le régime d'assurance-médicaments :

— le premier, extrait d'une pétition signée par 142 citoyens et citoyennes du Québec;

(Dépôt n° 1230-20000614)

et, du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 62 et 63 du Règlement :

— le deuxième, extrait d'une pétition signée par 184 membres de l'Association québécoise de droit des personnes retraitées (AQDR) - section Montréal-Nord.

(Dépôt n° 1231-20000614)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 62 et 63 du Règlement, M. Sirros (Laurier-Dorion) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 618 citoyens et citoyennes de Montréal, concernant la Marche mondiale des femmes 2000.

14 juin 2000

(Dépôt n° 1232-20000614)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 62 à 64 du Règlement, M. Béchard (Kamouraska-Témiscouata) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 861 citoyens et citoyennes de Dégelis, Squatec, Lots-Renversés et St-Juste-du-Lac, concernant les contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestiers.

(Dépôt n° 1233-20000614)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Dupuis (Saint-Laurent) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 482 citoyens et citoyennes de la circonscription de Saint-Laurent, concernant le régime d'assurance-médicaments.

(Dépôt n° 1234-20000614)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Marois, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Copie d'une lettre, en date du 13 juin 2000, qu'elle a reçue de M. André-Gaétan Comeau, directeur général des affaires institutionnelles et secrétaire général de la Régie de l'assurance-maladie du Québec, concernant la confidentialité des rapports d'enquête de la Régie.

(Dépôt n° 1235-20000614)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Charest, chef de l'opposition officielle, dépose :

Copie d'un mémo, en date du 13 octobre 1999, envoyée par M. Gilles Hudon, de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, à différents responsables d'établissements hospitaliers de ladite région, concernant la facturation du médicament Aredia.

(Dépôt n° 1236-20000614)

14 juin 2000

Motions sans préavis

M. Perreault, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne solennellement le 25^e anniversaire de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec adoptée le 27 juin 1975.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 116, Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'énergie et d'autres dispositions législatives;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 115, Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives relativement à la publicité foncière;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 134, Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles du Règlement régissant les séances de travail des commissions, M. Brouillet, vice-président, donne l'avis suivant :

14 juin 2000

- les commissions suivantes : Commission des affaires sociales, Commission de l'éducation, Commission de l'administration publique, Commission des institutions et Commission des finances publiques se réuniront en séances de travail afin d'assister à la présentation du document sur la réforme des commissions préparé par le comité de réflexion sur le travail des commissions.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Legault, ministre de l'Éducation, propose que le projet de loi n° 118, Loi modifiant diverses dispositions législatives dans le secteur de l'éducation concernant la professionnalité, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 118 est adopté.

M. Legault, ministre de l'Éducation, propose que le projet de loi n° 111, Loi concernant le transfert de la propriété d'un immeuble à la Commission scolaire de Montréal et modifiant la Loi sur l'instruction publique, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 111 est adopté.

À 12 h 54, du consentement de l'Assemblée, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

14 juin 2000

La séance reprend à 15 h 03.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire relatif au projet de loi n° 110, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, ainsi que les amendements transmis par Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole.

M. Pinard, vice-président, déclare ces amendements recevables, après avoir apporté une correction de forme à certains de ces amendements, en vertu de l'article 193 du Règlement.

Après débat, les amendements sont adoptés à la majorité des voix.

Le rapport amendé est adopté à la majorité des voix.

Adoption

M. Legault, ministre de l'Éducation, propose que le projet de loi n° 100, Loi modifiant la Loi sur les fondations universitaires, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 100 est adopté.

M. Legault, ministre de l'Éducation, propose que le projet de loi n° 119, Loi instituant le Fonds Jeunesse Québec, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 119 est adopté.

Prise en considération de rapports de commissions

14 juin 2000

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi n° 112, Loi sur la sécurité incendie, ainsi que l'amendement transmis par M. Ménard, ministre de la Sécurité publique.

L'amendement est déclaré recevable.

L'amendement est adopté.

Le rapport amendé est adopté à la majorité des voix.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, M. Ménard, ministre de la Sécurité publique, propose que le projet de loi n° 112, Loi sur la sécurité incendie, soit adopté.

La motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 112 est adopté.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques relatif au projet de loi n° 126, Loi sur les coopératives de services financiers.

Après débat, le rapport est adopté.

Adoption

M. Landry, ministre des Finances, propose que le projet de loi n° 125, Loi sur l'exercice des activités de bourse au Québec par Nasdaq, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 125 est adopté.

M. Landry, ministre des Finances, propose que le projet de loi n° 94, Loi sur l'administration financière, soit adopté.

14 juin 2000

Un débat s'ensuit.

Au cours du débat, M. Landry propose que le projet de loi n° 94 soit renvoyé en commission plénière en vue de l'étude d'un amendement qu'il indique.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Landry, ministre des Finances, l'Assemblée se constitue en commission plénière.

L'amendement de M. Landry au projet de loi n° 94 est étudié et adopté en commission plénière.

Le projet de loi n° 94, ainsi amendé, est rapporté à l'Assemblée, qui adopte le rapport de la commission plénière.

Le débat se poursuit sur la motion portant adoption du projet de loi n° 94.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 94 est adopté.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques relatif au projet de loi n° 131, Loi modifiant les régimes de retraite des secteurs public et parapublic.

Après débat, le rapport est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement relatif au projet de loi n° 135, Loi modifiant la Loi sur les transports.

14 juin 2000

Après débat, le rapport est adopté à la majorité des voix.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement relatif au projet de loi n° 130, Loi modifiant le Code de la sécurité routière et la Loi sur le transport par taxi.

Le débat terminé, le rapport est adopté.

À 18 h 02, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 09.

Adoption

Mme Goupil, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, propose que le projet de loi n° 87, Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Au cours du débat, Mme Goupil propose que le projet de loi n° 87 soit renvoyé en commission plénière en vue de l'étude des amendements qu'elle indique.

La motion est adoptée.

Sur la motion de Mme Goupil, l'Assemblée se constitue en commission plénière.

14 juin 2000

Les amendements de Mme Goupil au projet de loi n° 87 sont étudiés et adoptés en commission plénière.

Le projet de loi n° 87, ainsi amendé, est rapporté à l'Assemblée, qui adopte le rapport de la commission plénière.

Le débat se poursuit sur la motion portant adoption du projet de loi n° 87.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 87 est adopté.

Adoption du principe

Mme Goupil, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, propose que le principe du projet de loi n° 139, Loi sur le notariat, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 139 est adopté.

Sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 139 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

Adoption

Mme Marois, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le projet de loi n° 133, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux concernant la Nation Naskapi de Kawawachikamach, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 133 est adopté.

À 21 h 38, sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 15 juin 2000, à 10 heures.

14 juin 2000

Le président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU